



Contestation arrete de compte

Par **thibou**, le **06/11/2014** à **17:36**

Bonjour,

voici ma situation:

J'ai quitté mon appartement le 31/07/2014 (État des Lieux, remise des clefs).

Je viens de recevoir l'arrêté de compte envoyer le 3 novembre 2014).

En plus de me garder le dépôt de garantie il me demande de payer plus de 900 euros.

L'état des lieux de sorties ne nous à pas été donné le jour même alors que nous l'avions signé. Certes l'appartement n'était pas nickel mais la somme demandé me parait aberrante. De plus l'arrêté de compte n'est pas clair du tout.

en vrac: "estimation taxe ordure ménagère", contrat chaudière effectif".

Il y a ensuite une partie "récupération facture" dont les montants sont énormes. Il n'y aucun devis ni facture joint.

J'ai essayé de me renseigner sur internet mais ce n'est pas vraiment efficace.

Je ne sais même pas ce qu'est exactement un arrêté de compte et je trouve beaucoup d'information contradictoire sur le "dépôt de garantie".

quel sont les recours (si il y en a) pour contester l'arrêté de compte?